

## REGLEMENT FINANCIER

### **Organisation comptable**

La comptabilité est assurée par Marie-Pierre TAUZIN, salariée à la F.F.C.L. sous le contrôle de Max LACAVE, Trésorier de la Fédération et Guy BACHE, Trésorier adjoint.

### **Répartition des responsabilités**

Les pièces comptables (factures) sont visées par le Président ; enregistrées dans la comptabilité générale et analytique par Marie-Pierre TAUZIN. Elle établit les chèques qui sont signés par le trésorier.

La Commission des Finances a pour mission de suivre l'exécution du budget général de la Fédération. Un budget primitif est établi pour l'année à partir de l'exercice précédent. Des budgets spécifiques sont étudiés en Comité Directeur pour les principales actions à savoir :

### **SECTION FINANCIERE**

#### **Liaison Mutuelle :**

Bernard DECORE – Ghislaine LURBE

#### **Assurances FFCL :**

Jean-François BROQUERES – Claude LAGARDE

#### **Cotisations URSSAF :**

2 personnes auront la signature du compte prévu à cet effet :

Paulette SAINT GERMAIN – Jean-Jacques LUBIN

Le compte pourra fonctionner avec une seule signature

#### **Assurances Intempéries :**

Bernard DECORE – Jean-Louis DEYRIS – Jean-Claude DESQUIBES – Nadine LAMANIVE

#### **Assurances Amateurs :**

Jean-François BROQUERES – Michel AGRUNA – Jean-Louis DEYRIS – Claude LAGARDE – Jean LAFFITTE – Franck SERVE

#### **Fondation PINDAT**

Roger LALANNE – Pierre CATUHE – Pierre BORDES – Roger LAFFITTE – Etienne - NOGUEZ – Didier EXPERT – Janick TRUCHAT – Michel LAFFITTE

#### **L'école Taurine :**

Philippe DESCAZAUX, Franck SERVE

#### **Epreuves Fédérales :**

Le Championnat de France

Le Festival Art et Courage

Le Championnat des Jeunes écarteurs

Le Championnat des vaches sans corde

#### **Manifestations :**

La Soirée des Trophées

#### **Publication :**

La Cazérienne

Un compte rendu détaillé de chacune de ces épreuves et manifestations, doit être communiqué au comité directeur.

La date de la clôture des comptes est le 31 décembre de chaque année.

#### **Les règles d'engagement des dépenses**

#### **Les autorisations**

Les dépenses d'engagement courantes sont autorisées par le Président.

Les dépenses concernant les immobilisations sont proposées en Comité Directeur.

### **Les paiements**

Tous les paiements sont effectués par chèque à l'exception du règlement auprès des toreros. Les premiers 150 euros sont versés en espèces, le solde en chèque.

Toutes les factures sont visées par le Président avant signature du Trésorier.

### **Gestion des amortissements :**

La durée d'amortissement est proposée par l'expert comptable.

**Le cabinet KPMG – 39 Bis rue Georges Chaulet – 40100 DAX, représenté par Mme Geneviève LUQUET-THEUX**, a été désigné à l'occasion de l'assemblée générale à RION DES LANDES le 8 Février 2004.

### **Procédure de vérification interne**

Suivi des licences pratiquants : Bernard LESPERON

Suivi assurance intempérie : Bernard DECORE

Suivi Cazérienne : Paulette SAINT GERMAIN

Suivi affiliation : Bernard DECORE

Suivi du compte URSSAF : Paulette SAINT GERMAIN

Saisie des paiements URSSAF de chaque course : Christelle FABAS, salariée de la F.F.C.L.

La comptabilité est vérifiée par Paulette SAINT GERMAIN.